

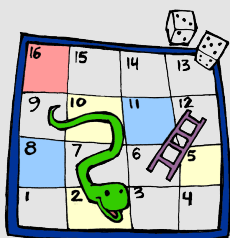


Juillet 2011

Le Petit Bavard

Saint-Sulpice-de-Pommeray

Une pluie de jeux sous le soleil !



La ludo-mobile du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois accueille les Saint-Sulpiciens pour un après-midi jeux,

**Le lundi 18 Juillet 2011
de 15h à 18h**

Aire de jeux, rue de la Mairie.

La ludo-mobile est une nouvelle animation : une ludothécaire et une équipe de bénévoles proposent de nombreux jeux, connus ou à découvrir, pour tous les âges.

Un moment à partager, une occasion de se rencontrer et de découvrir de nouveaux jeux.

Animation gratuite et ouverte à tous.

En cas de pluie, rendez-vous à la salle des fêtes. Renseignements au 02 54 74 95 66.

Appel de la revue « Vallée de la Cisse »

Le succès des conférences sur la guerre de 14-18 et la parution de ces écrits dans les revues n° 19 et 20, incitent à renouveler l'expérience.

Le thème en serait « Les illustres méconnus » de notre commune.

De qui pourrait-il être question ?

D'une personne ayant eu une notoriété locale ? Un destin exceptionnel ? Un rôle connu hors des limites communales ? À quelque époque que ce soit.

Nous faisons donc appel aux souvenirs, archives ou tout autre document que vous pourriez détenir, vous ou votre famille.

Faites -vous connaître auprès de :

- ♦ Christèle DESSITE à la mairie,
- ♦ Philippe et Régine GAILLOT
30 Rue des Petits Prés à Saint-Sulpice.

Merci d'avance.



Www.assistant-maternel-41.fr

Le Conseil Général a mis en ligne ce site pour aider les assistants maternels à se faire connaître auprès des parents en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant et aider les parents dans leur recherche.



CANICULE

Notre commune tient un registre des personnes vulnérables pendant les périodes de fortes chaleurs. Des contacts téléphoniques ou des visites à domicile peuvent être mis en place.

Si vous souhaitez vous inscrire, n'hésitez pas à remplir le questionnaire joint.

Service Enfance Jeunesse : Mise en place d'une tarification au « Quotient Familial »



A compter du 1^{er} Septembre 2011, sur demande de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (« centre de loisirs ») et les Accueils de Loisirs Périscolaires (« garderies » avant et après la classe) appliqueront une tarification modulée en fonction des revenus des foyers (quotient familial). Cette mesure est nationale et sera appliquée par tous les Accueils de Loisirs organisés sur tout le territoire français. Ce mode de tarification ne concernait jusqu'alors que les structures dites « Petite Enfance » (crèches, haltes garderies par exemple). A noter que pour le moment, l'Accueil de Jeunes labellisé (« Local ados ») est exclu de ces nouvelles modalités tarifaires.

Suite à une étude menée lors du premier semestre 2011, et par décision du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2011, 4 tranches tarifaires ont été déterminées et les nouveaux tarifs votés.

Cette mesure, à laquelle la municipalité réfléchissait depuis déjà quelques années, va dans le sens d'une plus grande justice sociale.

Pour tous renseignements contacter Jean-Baptiste DESHAYES au 02 54 52 58 14



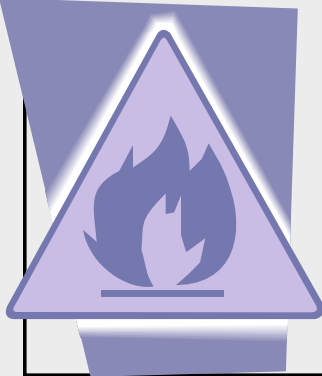
Enquête Agenda 21 à destination des habitants d'Agglopolys

En tant que commune membre de la communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys, nous vous transmettons l'enquête intitulée « **Quel projet de territoire durable pour demain ?** ». Cette enquête diffusée dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 d'Agglopolys -tableau de bord pour nos politiques publiques qui fixe nos objectifs à long terme- est la première étape de concertation auprès de ses habitants et vise à vous donner la parole sur les différentes thématiques liées au développement durable (habitat, transport...).

En effet, c'est avec les habitants que doit se construire l'avenir de notre territoire. C'est pourquoi les résultats de cette enquête permettront de mieux connaître vos habitudes, vos aspirations et votre réceptivité à de nouvelles pratiques afin de bâtir un plan d'actions communautaires, à la hauteur des défis que nous avons à relever pour les générations qui nous succéderont.

Cet Agenda communautaire pourra être complémentaire de notre Agenda 21 communal que nous espérons lancer d'ici le printemps prochain. Actuellement, nous venons de terminer la phase d'expertise préalable.

Sensibles à ces enjeux d'avenir, nous vous invitons à donner votre avis en prenant quelques minutes pour remplir ce questionnaire avant le 15 juillet 2011, et à le poster à l'aide de l'enveloppe T à votre disposition.



Prévention incendie

La Préfecture nous appelle à **la plus grande vigilance compte tenu des risques élevés d'incendie**, liés à la période de sécheresse que connaît le département.

« Interdiction de jeter tout objet enflammé sur le sol (allumettes, cigarettes...), interdiction des feux de type « méchoui » et « barbecue » à l'exception de ceux prévus dans des installations fixes non situées sous couvert d'arbres constituant une dépendance d'habitation... ».

(Arrêté affiché en mairie).



Attention à l'eau

Dans notre environnement quotidien, l'eau coule de source. Impensable, en effet, d'imaginer aujourd'hui la vie sans eau. Pourtant, nous venons de vivre plusieurs mois, au cours desquels l'ensoleillement et les températures ont été largement supérieurs à la moyenne générale saisonnière.

Aussi, soyons des citoyens responsables en essayant d'économiser au maximum ce bien précieux !

Restriction des usages de l'eau en Loir-et-Cher

- ◆ Sont interdits de 8h à 20h, 7 jours sur 7 et quelle que soit l'origine de l'eau (cours d'eau, forage ou réseau d'eau potable) l'arrosage des espaces verts, massifs floraux, terrain de sport, jardins, potagers et golfs.
- ◆ Sont interdits 24h / 24h quelle que soit l'origine de l'eau :
 - le lavage des véhicules,
 - le remplissage des piscines privées,
 - l'alimentation des fontaines en circuit ouvert,
 - le remplissage et la vidange des plans d'eau.



Cours de théâtre

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental (situé rue Franciade à Blois) est un équipement culturel d'Agglopolys spécialisé dans l'enseignement artistique. Il a vocation à former des élèves pour leur permettre d'acquérir une autonomie dans une pratique artistique.

Nouveauté de la rentrée 2011-2012 : l'enseignement du théâtre !

Pour tous renseignements, contactez le Conservatoire, au 02 54 55 37 30.

Conciliateur de Justice

Le Conciliateur de Justice est compétent dans des domaines aussi variés que les troubles de voisinage, les créances impayées, les malfaçons, les litiges entre fournisseur et client, les problèmes locatifs, etc.

Cette intervention, lorsqu'elle est sollicitée, est bénévole et présente toutes les garanties d'impartialité et de discrétion.

L'accueil est assuré à la Maison de la Justice et du Droit, 6 rue Jean Bart à Blois, les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois.

Vous pouvez prendre rendez-vous au 02 54 45 16 16.





Demande de carte de transport urbain 2011/2012 ***2 possibilités***

Votre dossier d'inscription aux transports urbains de l'agglomération de Blois est en ligne. Voici la démarche via internet : www.tub-blois.fr

Remplissez votre demande en ligne

Vous recevrez votre carte directement à domicile à partir du mois de juillet 2011.

Prévoyez au format jpeg ou pdf les documents suivants :

- ◆ 1 photo d'identité,
- ◆ en cas de garde alternée : 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (exemple : facture EDF, téléphone, eau),
- ◆ pour les élèves de plus de 18 ans inscrits en classe de terminale en septembre 2011 : 1 justificatif de scolarité (exemple : dernier bulletin scolaire précisant l'avis du conseil de classe).

OU

Téléchargez l'imprimé de demande de carte

Ce document devra être retourné au POINT BUS accompagné de 2 photos d'identité.



INFORMATIONS ASSOCIATIONS

Tennis Club de Saint-Sulpice-de-Pommeray



Les habitants de Saint-Sulpice-de-Pommeray désirant jouer sans prendre de licence (donc sans assurance ni responsabilité de l'association) devront acquitter, pour la saison 2010-2011, une cotisation annuelle égale à 70 € ou une cotisation de 50 € pour les mois d'été.

BADGE

Nous vous rappelons que les licenciés et adhérents pour la saison 2011 - 2012 ont la possibilité d'avoir un badge et la clé pour accéder au court extérieur moyennant une caution de 40 €. Lorsque vous ne désirerez plus renouveler votre licence ou votre adhésion au club, cette caution vous sera restituée à condition que le badge et la clé aient été rendus en bon état à Jacky CHEREAU, 14 rue des tilleuls à Saint-Sulpice-de-Pommeray.

Pour les mois d'été, une caution de 100 € sera demandée et restituée dans les mêmes conditions.

STAGE D'ÉTÉ

**FORMULE SEMI-INTENSIVE : 10H/ semaine
DU 25 AU 30 JUILLET 2011**

Horaires :

De 18h à 20h ou de 19h à 21h

Tarifs :

50€ ou 65€ (*) Paiement par chèque loisirs, CE possible.

(*) pour les non-licenciés, donne droit d'utiliser le court extérieur jusqu'à fin septembre grâce au Pass-Tennis.

**Renseignements et inscriptions auprès de Mickaël Bruneau,
Moniteur de tennis diplômé d'Etat.**

au **06 86 77 04 77** ou mickael.bruneau@sfr.fr

